



ASSEMBLEE GENERALE ordinaire 2018 du CD22
le samedi 21 avril 2018
à Perros Guirec
Président de séance : Claude Bougault

Le Comité remercie **Association des plaisanciers de Perros Guirec**
pour son accueil, en particulier son Président Yannick Delvaux, ainsi que son équipe.

Remerciements à :

- Monsieur Erven LEON, Maire de Perros Guirec , Vice Président du Département et représentant de M Alain Cadec, Président du Département
- Monsieur Yannik CUVILLER adjoint responsable ports et littoral, Vice Président de l'association des ports de plaisance de Bretagne (APPB)
- Monsieur Jean Kiffer Président de la FNPP
- aux représentants de la presse locale

pour leurs présences

-Après la présentation des associations par les membres présents, le président annonce que le quorum est atteint : 28 associations sont adhérentes au CD 22 soit environ 3200 personnes.

21 sont présentes ou représentées

3 ayant donné un pouvoir

4 excusées

-Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 20 MAI 2017 qui s'est tenue à Bréhat est adopté à l'unanimité.

Rapport moral du Président Claude Bougault.

Depuis notre dernière AG qui s'est tenue à Bréhat en mai 2017, le CD22 a participé à plusieurs actions.

-Le 31 juillet 2017 : participation à la commission nautique locale à Paimpol, concernant le balisage des cultures marines.

-Le 8 septembre, nous avons participé à une réunion pour soutenir M le Maire de Pleubian, M Mahé, qui s'opposait au projet d'extension importante des parcs ostréicoles sur sa commune. Suite à cette réunion, la DDTM a limité en partie les autorisations d'extension.

-Les 26 et 27 octobre, à La Baule, nous étions 3 membres du Directoire de CD22 à vous représenter aux Assises de la plaisance et des pêches de loisir, sous la présidence de Jean Kiffer.

-Le 20 décembre, j'ai participé à une rencontre organisée par la Région Bretagne, concernant l'élaboration d'un plan d'action de la stratégie régionale Mer et Littoral.

-Le 23 février, une délégation du comité a été reçue par M Alain Cadec, Président de la Commission pêche au parlement Européen. Il nous a confirmé que la décision du Conseil des Ministres en décembre 2017 avait été prise suite à des estimations erronées du CIEM (Conseil International pour l'Exploitation de la Mer).

Il a souligné la faiblesse de la pêche plaisance face aux prises professionnelles.

Nos captures n'étant pas déclarées il ne faut pas s'étonner de voir des chiffres fantaisistes circuler. Aussi, il préconise pour le bar, un quota mensuel plus approprié à nos pratiques, avec déclaration de nos prises.

Un carnet de prise numérique est actuellement en cours d'étude, pour application en 2019 s'il est accepté par la Commission.

-Le 10 mars, de nombreuses associations du CD22 ont participé à la manifestation de Morlaix pour faire part de notre mécontentement face aux restrictions appliquées au Nord du 48 ème parallèle pour la pêche du bar. Merci à ceux qui sont venus.

- Le 11 avril, le Comité de suivi de la pêche maritime de loisir s'est tenu à la DDTM de Saint Brieuç, en présence de M Eamon Mangan, Directeur Adjoint DDTM, Délégué à la mer et au littoral, Mme Kristenn Le Bourhis, Cheffe du service des activités maritimes et de Mme Nancy Léger responsable des cultures marines. Nous avons évoqué la pêche embarquée du bar et du thon. M Mangan comprend les difficultés rencontrées par les plaisanciers, mais il a rappelé le cadre réglementaire.

Pour la pêche du thon rouge, il a synthétisé la réglementation et les sanctions pénales en cas de non respect : **préhension du matériel, saisie du navire, amende,...**

M Prigent de l'Agence régionale de santé (ARS) nous a confirmé que la qualité des eaux s'améliore dans notre département.

Nous avons abordé le problème du balisage des parcs de cultures marines.

Nous avons fait le point de la pêche à pied dans le 22 avec Vivarmor.

Rappel, le CD22 est présent

au : Comité de suivi des Eoliennes en Baie de Saint Brieuç

Comité de suivi dit de Pointe d'Armor, concernant l'extraction de sable en baie de Lannion

Comité consultatif des 7 Iles

à la Commission portuaire départementale

et il est membre de l'Association Récif Goëlo.

A noter que plusieurs d'entre nous avait assisté en octobre dernier, à une démonstration par la Société CarenEcolo à Plougrescant, d'une aire de carénage mobile

Le Life (L'instance de financement européen) est terminé.

Merci à l'Association de Martin Plage qui va continuer à faire des mesures sur la ressource de la palourde pour obtenir des résultats plus probants. C'est l'après Life financé entre autre par la FNPP.

Le CD22 a obtenu cette année, un financement des Ailes Marines pour l'édition 2018 du Guide des Bonnes pratiques. Nous préciserons dans celui-ci la réglementation pêche à pied dans les Côtes d'Armor.

N'oubliez pas d'apporter votre soutien à la SNSM : incitations de nos adhérents à cotiser aux stations locales, manifestations communes concernant la sécurité, aide au recrutement de nouveaux canotiers...

Plusieurs de nos membres participent régulièrement au Comité Directeur de la FNPP.

Pour rappel le Congrès National de la FNPP se tiendra à Roquebrune sur Argens aux Issambres (83) du 4 au 7 mai 2018

Rapport financier :

La parole est à Raymond Morinière qui nous fait un état des finances du CD22

Résultat positif pour l'année 2017

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Renouvellement des membres sortants :

Arrivent en fin de mandat :

Claude Bougault, Patrick Decaen, Jacky Laveaud

Victor Gonzales dont le mandat n'était pas échu a présenté sa démission pour raisons personnelles.

M Jacky Laveaud ne se représente pas

Se représentent : Claude Bougault,
Patrick Decaen

Se présentent : Christian Raffenne (Pleubian)
Michel Turquet (Binic)

Messieurs Bougault, Decaen, Raffenne et Turquet **sont élus ou réélus à l'unanimité** pour 3 ans membres du Directoire.

L'élection du nouveau bureau aura lieu lors de notre prochaine réunion de Directoire qui se déroulera le vendredi 8 juin 2018. (date à confirmer)

Membres du directoire après élection :

Claude BOUGAULT

Patrick DECEAN

Jacques NICOLLET

Michel TURQUET

Marcel BREZELLEC

Pierre Yves LEFEUVRE

Jean François OMNES

Jean KIFFER (membre d'honneur)

Gérard CHARLIER

Raymond MORINIERE

Christian RAFFENNE

Interventions des membres des associations :

-Jean Kiffer intervient sur les actions contre les décisions européennes concernant la pêche au bar et précise les conditions pour la pêche au thon.

-Intervention de Paul Ropert sur l'expérience d'installation d'un parc à annexes de une, deux et quatre places en libre service dans le port d'échouage de ST Quay Portrieux : expérience qui préjuge d'une nouvelle tendance de « notion de partage ».

-Intervention sur envasement des ports. Les nouvelles normes sont de plus en plus contraignantes.

-Intervention sur le développement des remorques bateau qui encombrent les parkings : suggestion de nouvelles ressources en développant le parking payant.

-Christian Raffenne intervient sur les parcs ostréicoles de Pleubian : un premier pas avec le nettoyage de l'estran des tables inutilisables.

-Pêche a pied : des changements de taille pour la coque et la palourde japonaise, apparition de la langouste. Prévoir de modifier panneaux et dépliants.

-Michel Lamartine de Pléneuf Val André a lu le communiqué de presse de la Fédération des pêcheurs en eaux douces du 22 afin de soutenir les pêcheurs plaisanciers dans leurs actions contre les décisions européennes.

-Jean-François Omnes annonce que l'extraction de sable en baie de Lannion est toujours au poids mort. M Erwen Leon est plus optimiste en annonçant qu'elle n'est plus d'actualité : cela serait une victoire mais soyons prudent attendons de voir.

-Appel à vos photos de ports, pêcheur du bord, pêcheurs en bateau (avec gilet) pour renouveler la page de couverture du guide des bonnes pratiques. (Edition Côtes d'Armor)

L'amicale du bout du Quai de Port Blanc (Penvenan) s'est portée volontaire pour organiser l'AG 2019. Nous les en remercions.

Fin de l'AG un Pot de l'amitié a réuni tous les participants, puis une quarantaine d'entre nous s'est retrouvé à la Bonne Auberge à la Clarté pour partager un repas convivial.

Merci à l'Association de Perros Guirec pour son excellente organisation.